



en tant que contractuel quels sont nos droits ?

Par **severine**, le **12/01/2009** à **18:39**

Bonjour,

Je travaille dans la fonction publique territoriale au Conseil Général depuis un an, en janvier 2009, mon contrat se termine en mars 2009, j'en suis à mon quatrième contrat.

(le premier correspond à une période de 3 mois, le 2ème : 3 mois, le 3ème : 2 mois et une semaine, le 4ème : 6 mois).

Ma question est la fonction publique n'a-t-elle pas autant d'obligation que dans le privé quant aux nombres de contrats successifs (sans arrêts entre deux), d'être amenée à embaucher ses contractuels ?

Je suis adjoint administratif de 2ème classe territorial auxiliaire et j'ai été engagé afin de remplacer un agent titulaire momentanément absent.

Pouvez-vous m'aider à définir mes droits ?

Bien à vous, merci.